

**Accueil et présentation (tour de table)**

M. LEMAU directeur de l'école, président du Conseil

Secrétaire : Olivier LERBOUR

Présents : M PEPET (Responsable Education et Loisirs), M. DELAUNAY (Responsable antenne Centre Est)

Parents élus : - Marion BARBET - Anaïs GUENEGOU-BERTIN - Laurent HOUSSIN - Anne-Cécile JEGOUREL - Christine LEBLANC - Clémentine LE TUAL - Catherine MERCK - Aloysia MESNIER-PIERROUTET - Marina NGUYEN DANG

Enseignants : Mme RIVOALLON, Mme GAUTHIER, M. LERBOUR, Mme RIFFARD, Mme WINDSOR, Mme GIFFARD, Mme BEUCHER, Mme BARRE-LEFEVRE, Mme DUMAS

Absences excusées : Mme LETANG (IEN), M. BOURCIER (élu municipal), Mme FORMET, Mme CADIET, Mme EVEN, M. THEPENIER, Mme MADIOT (enseignant·es)

**1- Compétences du Conseil d'École**

Rappel de la composition du Conseil d'école (membres de droit et voix consultatives), la tenue des Conseils d'École une fois par trimestre et les compétences du Conseil d'école.

Articles cités :

**Art. 17. - Dans chaque école est institué un conseil d'école** (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013)

**Art. 18** (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013) : **compétences du Conseil d'école.**

Le conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

Les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales ; les représentants des activités périscolaires ; le président, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour ; les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

**Art. 18** (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013).

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

**c) Les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap**

**Deux élèves sont non-accompagnés et quatre sont accompagnés partiellement (pas à la hauteur du temps indiqué sur la notification). Des recrutements ont lieu au niveau de la DSDEN, mais pas assez pour palier le manque d'AESH (peu de candidatures sur le bassin rennais par rapport au nombre d'élèves notifiés). Le conseil des maîtres souhaite déposer une motion à ce sujet (en annexe du PV du présent Conseil d'École).**

**Lecture de la motion proposée par l'équipe pédagogique (jointe en annexe).**

**Question des parents : Y a-t-il eu une réponse de la hiérarchie ?**

**Réponse de M. Lemau : le PIAL se réunit régulièrement pour évaluer les besoins. Il y a des recrutements actuellement. Les délais entre des entretiens et les signatures des contrats peuvent être longs. Nous n'avons pas eu de précisions quant à un recrutement pour notre école. La classe de Mme Gauthier sera prioritaire pour l'accueil d'un.e nouvel.le AESH.**

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école; (le projet d'école est adopté depuis juin 2022 )

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L.401-4](#). Le prochain conseil école-collège aura lieu le 13 janvier 2025.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

### **Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.**

**Art. 20.** - A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école.

Le compte-rendu est transmis à chaque membre du Conseil d'école. Un exemplaire sera affiché dans les panneaux d'affichage et mis en ligne sur le blog de l'école pour permettre aux parents de le consulter.

Les parents élus peuvent le diffuser aux autres parents.

## **2- Résultat des élections des Représentants des Parents d'élèves élus**

Sur 404 inscrits, 241 votants soit **59,65 %** de participation (- 5 points / 2023)

**Résultat : 201 suffrages exprimés pour la liste (12 Titulaires et 2 suppléants)**

**Le nombre de bulletins blancs ou nuls : 40**

M. LEMAU rappelle aux membres élus qu'ils sont élus comme représentants des autres parents d'élèves. En ce sens, le Conseil d'Ecole n'est pas l'instance appropriée pour régler une question personnelle qui concernerait un membre de ce Conseil.

Par ailleurs, il est rappelé la nécessaire distinction entre Association des Parents d'élèves pour l'organisation des événements et festivités à l'école et les Représentants de Parents d'élèves élus au Conseil d'école pour relayer les diverses questions relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'école en lien avec le scolaire et le périscolaire. Pour ce faire, M. LEMAU indique l'utilisation dorénavant de la boîte mail RPE pour les questions relatives au Conseil d'école (invitations, compte-rendu, échanges avec les tous les représentants élus) - [rpe.landry.elementaire@gmail.com](mailto:rpe.landry.elementaire@gmail.com) - et la boîte APE pour les actions que voudrait mener l'APE pendant l'année - [ape.landry@gmail.com](mailto:ape.landry@gmail.com).

## **3- Règlement Intérieur et Charte de la Laïcité**

### **Relecture du Règlement, amendements proposés.**

Ajout du paragraphe « Dans le cas de départ en vacances sur temps scolaire, les parents doivent obligatoirement transmettre un courrier à l'attention de l'Inspection d'Académie pour en faire la demande ? Dans ce cas précis, les enseignants ne sont pas tenus de transmettre aux parents les points du programme étudié pendant l'absence de l'élève. »

« Horaires de l'école : il est demandé aux élèves et à leurs familles de respecter strictement ces horaires pour le bon déroulement de la classe et de justifier tout retard. »

Vélos et trottinettes : « Nous invitons leurs usagers à la plus grande vigilance aux abords de l'école (allées, square, coulée verte) »

**Charte de la laïcité : rappel de l'importance de cette charte qui régit les écoles publiques et laïques. Cette charte est transmise aux parents pour lecture et signature.**

### **Question parents :**

Concernant le comportement général de nos enfants, certains parents font remonter un sentiment d'insécurité dans l'école, en raison :

- de la violence à laquelle les élèves ont parfois recours pour gérer un conflit ou même au cours d'un simple jeu (moqueries voire insultes).

- de vols commis dans les casiers ou les cartables des enfants. Quand ce n'est pas un vol, leurs affaires se font malmener. Les enfants retrouvent régulièrement leur cartable dérangé, les affaires de leur casier ou leurs chaussures déplacées. Certains enfants ne laissent aucun matériel à l'école de peur de ne pas le retrouver, n'emportent plus de goûter, et ne prennent plus la clé de la maison quand ils rentrent le soir de peur de se la faire voler.

Les mesures mises en place en cas de situation de harcèlement figurent dans un protocole de traitement des situations datant de 2016. Il y est systématiquement fait référence dès qu'une situation est identifiée. C'est le directeur qui s'en charge, avec le soutien éventuel de l'équipe et des services de l'inspection.

Au travers de l'axe 1 du projet d'école (climat scolaire) et du programme d'EMC, l'école mène des actions régulières qui visent à prévenir ces situations.

Chaque parent est invité à prendre contact très rapidement avec l'école si son enfant est victime ou témoin de situations conflictuelles entre élèves, afin que la communauté éducative puisse prévenir d'une situation au stade de harcèlement.

Il n'y a pas de référent unique, car tout le corps professoral est concerné. Programme pHARe (Programme de lutte contre le HARcelement en élémentaire).

Les parents intéressés peuvent aller récupérer des informations sur le protocole sur le site EDUSCOL : [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr).

Les élèves sont formés aux messages « clairs » (technique de communication non violente).

Le présent Règlement rappelle les règles concernant le vol, la dégradation, le respect des biens de l'école et des élèves et les sanctions qui peuvent être prises à ce niveau. Il est travaillé en classe avec les élèves et il est aussi important qu'il soit relu à la maison pour en discuter en complément de la Charte de la Laïcité distribuée en début d'année.

**Faudrait-il regrouper systématiquement tous les enfants et de leur rappeler très régulièrement les bases d'un bon comportement en société?**  
C'est l'objet du forum hebdomadaire, des conseils de classe, des séances d'EMC et parfois à l'ordre du jour du Conseil d'Élèves.

Les enseignant·es tiennent à dire que le climat scolaire s'est nettement amélioré depuis plusieurs années malgré le nombre croissant d'élèves. Les projets initiés, comme cette année avec la classe laïcité, sont des moments propices pour aborder les grandes notions liées au « vivre ensemble ». Il n'y a pas de recrudescence des faits de violence ou de harcèlement. L'école a un climat serein pour travailler et vivre ensemble.

**Un parent d'élève a eu vent de nombreuses situations de vol de matériel**

Nous ne constatons pas de phénomènes de vols dans l'école. Les problèmes arrivent, comme dans toutes les écoles, mais rien qui ne puisse être réglé et travaillé en classe.

#### **- Point sur le PPMS (circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015)**

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats,...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

#### **L'exercice sera réalisé au mois de novembre 2024 (alerte intrusion)**

Cet exercice se déroulera sur le temps scolaire. Un rappel sera fait aux élèves sur l'attitude à avoir dans le cadre de ces exercices.

Lors de cet exercice, les services de sécurité sont prévenus et lèvent l'alerte dès lors que l'alarme est déclenchée.

**Question de parents : A quel niveau l'infirmière scolaire peut-elle intervenir, notamment sur la surveillance des poux et des lentes à l'école ?**

Nos pouvons l'alerter sur des problèmes que se dégraderaient, mais pas en cas de simple constatation de poux et de lentes dans une classe. Des mots sont transmis aux parents pour vigilance plus poussée.

A modifier : « Toute absence de plus de quatre demi-journées non-justifiées fera l'objet d'un signalement auprès de l'inspecteur de l'Éducation Nationale. »

**Vote : le règlement est adopté à l'unanimité.**

## **4- Rentrée 2024**

### **- Rentrée 2024**

EFFECTIF :

262 élèves répartis en 12 classes : 4 CP/CE1, CE1/CE2, CE2, 2 CE2/CM1, 3 CM1/CM2 et PEJS (12 élèves)

PERSONNEL :

16 enseignants dont le directeur déchargé de classe à temps plein + 4 AESH

Pour les élèves en difficulté, à la demande conjointe des enseignants et de la famille, la psychologue scolaire (Mme LECOUFLE) peut intervenir pour réaliser des bilans. L'école ne bénéficie pas des autres membres du RASED. Medhi DUAULT (ETAPS ville) intervient en sport le jeudi matin et mercredi matin (sauf en période 2) auprès de toutes les classes sur les cinq périodes.

Des familles étant actuellement logées dans le gymnase du lycée Descartes. Les professeurs d'EPS du lycée ont donc besoin de créneaux dans notre gymnase. Nous avons donc libéré quelques créneaux pour les professeurs d'EPS du lycée.

Les enfants de la classe PEJS sont en inclusion dans une classe de CP/CE1 (M. Lerbour) en mathématiques, arts, EPS, questionner le monde et de CM1/CM2 (Mme Giffard) en mathématiques, art, EPS et sciences.

M. Yoann PEPET est le responsable du temps du midi et est entouré d'une équipe d'animateurs. Il est aussi responsable du temps du CALM.

Par ailleurs, l'école a un concierge en la personne de Arnaud Cotard. Il s'occupe des petits travaux de l'école et d'une partie du nettoyage de l'école (cours de maternelle et élémentaire, abords de l'école, toilettes, gymnase) et assure la traversée à 8h35 et 16h15 de la rue de Châteaugiron.

- L'état des toilettes ne semble pas optimal. Régulièrement les enfants constatent l'absence de papier et de savon. Certains enfants peuvent passer leur journée sans aller aux toilettes. Des actions pourraient elles être envisagées pour que cette situation s'améliore ? Peut être une sensibilisation, une surveillance accrue, un nettoyage supplémentaire pourrait être envisagé ?

Réponse de M. Delaunay : Un agent sera positionné sur l'école pour le mercredi après-midi. M. Delaunay a mis l'accent sur l'approvisionnement du matériel et le nettoyage régulier des toilettes. Nous avons demandé au personnel périscolaire de surveiller de manière active les toilettes des enfants.

Réponse de M. Lemau : Dans les nouveaux locaux (modulaires), les toilettes étant propres, les enfants en prennent davantage soin. Un courrier du Conseil des élèves pourrait peut-être aider à faire avancer les choses.

**Pourrait-on imaginer un courrier rédigé par les différents représentants du conseil d'école ?**

Oui tout à fait, avec le courrier du conseil des élèves en appui également.

M. Delaunay note qu'il va essayer de proposer un nettoyage également à 14h00.

## ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

Chaque enseignant a sa classe, sauf dans le cas des échanges de service.

Comme le stipule le Règlement, les élèves sont évalués sur leurs apprentissages. Le livret d'évaluation est remis semestriellement fin janvier.

**Activité Pédagogique Complémentaire** : principes et mise en place

Dans ce cadre, un dispositif d'aide aux élèves a été mis en place depuis fin septembre. Une heure supplémentaire est répartie sur la semaine. Cette heure est incluse dans le temps de service des enseignants.

En fonction des besoins des élèves, des compétences travaillées, les élèves par petits groupes sont pris une à deux fois / semaine sur une durée déterminée. Pour cette aide, les parents doivent donner leur accord écrit.

**Stage de réussite** : Des enseignants volontaires proposent également des stages de réussite à certains élèves pendant les vacances scolaires (4 demi-journées) exceptées les vacances de Noël. Ces stages permettent de travailler les compétences non-acquises avec des élèves identifiés et désignés par les enseignants en accord avec leurs parents. Cette année deux groupes de 5-6 élèves sont concernés.

### Question des parents :

**Qu'est-il prévu à l'école cette année en termes d'éducation sexuelle et affective, afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles et afin que l'école représente une « safe place » pour le nombre alarmant d'enfants victimes d'inceste?** La question a déjà été évoquée lors du dernier Conseil d'école de juin 2024.

Nous sommes en attente des nouveaux programmes d'Éducation à la Vie Affective et Sexuelle qui doivent être validés par le Conseil Supérieur de l'Éducation le 05 décembre prochain. A ce jour, toujours pas de formation des enseignants. Le contact a été pris avec l'infirmière scolaire qui propose des séances adaptées au niveau des élèves sur la question. Nous envisageons de lui faire appel en complément des séances programmées en sciences cette année. L'année dernière, l'intervention préventive du CDAS à destination des élèves de CM1/CM2 (théâtre forum) au sujet des violences intra-familiales et le harcèlement scolaire avait permis d'évoquer aussi les violences sexuelles (inceste). Le souhait est que cette intervention soit renouvelée tous les deux ans (2025/2026).

## MOYENS MATÉRIELS

### Équipement informatique :

Toutes les classes sont équipées d'un TNI avec un ordinateur associé.

Ce nouvel équipement favorise l'enseignement via le numérique et offre plus de liberté pédagogique dans le choix des supports.

L'école dispose depuis la rentrée de 2 valises mobiles en plus de la classe mobile (ordinateurs portables). Chaque classe est équipée d'un ordinateur.

**BCD** : la ville de Rennes fournit une sélection de livres en complément de ceux de l'école.

Demande aux parents pour équiper les livres de l'école. Avec les abonnements École des Loisirs, nous avons plusieurs livres offerts, il y aurait besoin de les couvrir. Est-ce qu'un groupe de parents pourrait être volontaire pour couvrir les livres ? Cela peut être l'occasion d'organiser un temps de café-parents ?

## TEMPS PÉRI-SCOLAIRES

- **Pause méridienne : entre 215 et 225 enfants à déjeuner à la cantine .**

12 animateurs et sont présents pour encadrer les enfants sur la pause méridienne.

Les élèves vont manger à l'heure qu'ils veulent. Parfois, il est difficile pour eux de gérer le repas, les ateliers, jouer dans la cour.

Ateliers du midi : rappel sur le fonctionnement du temps du midi.

### - Etudes et ateliers du soir : une 6ème étude est ouverte depuis la rentrée (+ de 100 élèves certains soirs).

Chaque jour, à l'étude, les élèves sont pris en charge par 6 surveillants d'étude jusqu'à 17h45 (17h30 le vendredi). Les parents peuvent récupérer leur enfant à l'étude à partir de 17h15 pour laisser les élèves faire leur travail jusqu'au bout.

De 16h45 à 17h45, 6 ateliers sont mis en place : **hockey** le lundi, **multisport** et **échecs** le mardi, **ultimate** et **bois** le jeudi, **multisport** le vendredi. Ils sont animés par des amateurs associatifs (SPORT AU PLURIEL, CPB RAPATEL, RENNES ECHECS et M. THEPENIER). **Lire et faire lire** : cet atelier n'a pas pu reprendre faute de candidat bénévole le mardi soir (La ligue de l'enseignement cherche un bénévole volontaire). En attendant, les élèves inscrits à l'atelier sont inscrits à l'étude. Depuis le 4 novembre, 57 élèves participent à un atelier chaque semaine. Les tableaux des inscrits ont été transmis aux parents.

En moyenne, 40 % des élèves restent chaque soir après l'école (étude et ateliers confondus).

- CALM le soir : accueil dans les locaux de l'élémentaire après l'étude (17h45/18h15 selon le planning transmis). En ce début d'année, les effectifs accueillis après l'étude sont montés jusqu'à 90 enfants. Une réflexion est en cours pour l'utilisation sur l'utilisation de locaux de l'école car l'accueil à la caravane n'est pas possible (effectif trop important).

Après 17 h 45, un élève peut rentrer seul chez lui, sauf indication écrite des parents ou est inscrit au CALM (dans les locaux de l'élémentaire jusque 18h15). Un surveillant d'étude les amène au CALM, auprès de M. PEPET, le responsable. Le CALM ferme à 18h45.

### - Projet d'école et Projets des classes pour cette année scolaire

Pour rappel, les axes du projet d'école voté en juin 2022 :

**ENJEU n°1 : Pratiquer des langages variés pour mieux communiquer à l'oral et à l'écrit**

**ENJEU n° 2 : Agir pour un climat scolaire serein**

#### **Projet Résidence d'artiste avec Arthur Gilet : PEJS et classes d'inclusion (CP/CE1 + CM1/CM2)**

Objectif : créer une relation de travail entre élèves sourds et entendants.

Thème : « La ville future »

L'artiste interviendra auprès des élèves avec un volume de 30 h (2 x 15 h par classe)

Subvention de 2000 € de la ville pour ce projet.

Classes de CP/CE1

- **L'art dans la ville, projet non retenu par la Ville de Rennes.**  
Les enseignant.es sont en train de construire un parcours qui permettrait de découvrir des œuvres identifiées dans le quartier ou dans ville.

Classes de CE1/CE2, CE2 et CE2/CM1

- **Projet polar- avec Court Métrange**
- **Projet avec l'opéra de Rennes**
- **Projet « Classe dehors »**

Classes de CM1/CM2

- **Classe laïcité**

8 demi-journées pour découvrir les fondements de la laïcité en France. Cela facilite le vivre ensemble et axé sur la connaissance des 4 grandes religions (visite d'une mosquée, d'une église, d'une synagogue, d'un centre bouddhique)  
Visite de l'Hôtel de Ville avec présence d'un.e élu.e.

Inclusion des élèves de CM du PEJS dans le projet avec des interprètes.

L'ensemble des projets de classe seront présentés de manière plus détaillée au 2ème Conseil d'école en mars.

### **5- Travaux de l'école réalisés et en projet**

L'école et les enseignants tiennent à remercier les services de la mairie pour la mise en œuvre et le suivi du chantier concernant l'installation des modulaires qui ont été livrés à temps pour la rentrée scolaire.

Les deux enseignantes qui occupent ces locaux avec leurs élèves (2 classes de CP/CE1) en sont très satisfaites.

Des demandes de travaux ont été adressées à la ville (portail, panneau d'affichage). Quand les travaux pourront-ils être effectués ?

Réponse de M. Delaunay : Les demandes de travaux sont bien parties.

### **Questions des parents**

**- Quand l'espace vert de la cour sera-t-il accessible ?**

Plutôt au printemps pour que cet espace soit préservé dans les premiers mois suivant la pousse du gazon. Nous devons trouver une organisation au début pour que tous les élèves de l'école ne fréquentent pas cet espace en même temps.

**- Où en est le projet d'installer des éclairages depuis l'arrière de l'école jusqu'à la coulée verte ? Une étude de faisabilité n'avait-elle pas été réalisée ?**

M. Delaunay : Cela concerne la direction de quartier. M. Delaunay n'a pas réussi à avoir l'information. Les parents élus peuvent peut-être contacter directement la direction de Quartier.

M. Lemau : Nous sommes vigilants quant à la fréquentation de cette coulée verte. Un éclairage permanent n'est peut-être pas idéal, pourquoi pas un éclairage avec détecteur de présence.

**- Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves et du nombre de familles venant à vélo, pouvez-vous prévoir des parkings vélo supplémentaires ? Pouvez-vous aussi prévoir des parkings trottinette qui permettent de sécuriser la trottinette (pas possible sur un attache vélo ni sur un grillage..) et de libérer des places pour les vélos. Le nombre d'attaches vélo est insuffisant pour les enfants, d'autant plus que les parents qui déposent leur(s) enfant(s) utilisent aussi ces parkings vélo le temps de la dépose.**

M. Delaunay : Les services de la Ville vont passer voir les besoins, et identifier les possibilités.

**- Les enseignants viennent beaucoup en vélo à l'école. Leurs vélos ne sont pas très sécurisés.**

M. Delaunay : Cela peut être fait en même temps effectivement.

**Question des parents : est-il souhaitable que des groupes type WhatsApp se créent à l'intérieur d'une classe ?**

Nous ne pensons pas que cela soit souhaitable. Cela risquerait d'exclure les enseignant.e.s des discussions alors que l'objectif de l'école est de faire du commun.

Fin du Conseil d'école : 20h30

**M. LEMAU Briac**  
Président du Conseil d'Ecole

**M. LERBOUR Olivier**  
Secrétaire de séance